

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 décembre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Vincent GOMEZ - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Roland BLUM représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis BONAN représenté par Christian MAYADOUX - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - François FRANCESCHI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - France GAMERRE représentée par René CAMPIONI - Bruno GILLES représenté par Renaud MUSELIER - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Michel AMBROSINO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Martine GOELZER - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Henri MATTEI représenté par Jean-Louis RIVIERE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gerard PEPE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Pierre SEMERIVA représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - Maxime TOMMASINI représenté par Catherine JALINOT - André VARESE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine VASSAL représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Charles VIGNY représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Olivier AGULLO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**AEC 003-803/11/CC**

**■ Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).**

**DUF 11/7425/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

A la demande de la Commune de Marseille, la Communauté urbaine a engagé par délibération du 19 février 2009, la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Cette procédure est menée en application de la loi du 13 décembre 2000 « Solidarité et le Renouvellement Urbain » (SRU) et de la loi du 2 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat » (UH).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) est une pièce essentielle du futur document d'urbanisme, il exprime une vision stratégique du développement territorial, un projet communal dans un environnement communautaire.

Ce document trouvera sa déclinaison dans la partie réglementation du futur Plan Local d'Urbanisme (règlement, zonage).

Le Projet de Ville, expression politique du développement de son territoire, a été transmis par la Ville de Marseille à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole par délibération du 16 mai 2011.

Le projet municipal affiche, en cohérence avec le SCOT de MPM, des objectifs de développement ambitieux et volontaristes, car Marseille en tant que Ville Centre entend bien porter cette dynamique et tenir son rôle de moteur du territoire métropolitain.

Marseille représente les 4/5èmes des emplois de la Communauté urbaine et elle prendra toute sa part dans les objectifs définis au niveau de l'agglomération visant la création de 60 000 emplois dans les 20 prochaines années.

**Signé le 9 Décembre 2011**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 16 Décembre 2011**

Cet objectif économique s'accompagne avec la même détermination d'un objectif de croissance démographique (de l'ordre de 60 000 habitants supplémentaires) et de réalisation d'un nombre important de logements (de l'ordre de 60 000 logements).

Le PADD, élaboré sur la base du Projet de Ville a été soumis à la concertation publique et une réunion publique a eu lieu le 28 juin 2011.

Les partenaires institutionnels principaux ainsi que les associations agréées ont été rencontrés dans le cadre de réunions de travail, et une réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) a été organisée le 27 juin 2011.

Les orientations générales du PADD ont été arrêtées et se déclinent sur 5 axes stratégiques :

1. Marseille, ville maritime :

Marseille est née de la mer et sa prospérité est toujours venue de la mer. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable décline ce constat dans les domaines de l'économie, du renouvellement urbain et du patrimoine, du tourisme et des loisirs.

La mer et le littoral ont écrit l'histoire de Marseille. Encore aujourd'hui ils constituent des enjeux majeurs pour l'avenir de la Ville et conditionnent largement son attractivité et son développement. Ce sont cependant des espaces fragiles, limités et convoités, pour lesquels l'action publique doit jouer un rôle régulateur.

2. Marseille, Capitale euro-méditerranéenne attractive au service d'une dynamique de création d'emplois pour tous les marseillais :

Marseille exprime une ambition résolue de développement pour renforcer son attractivité économique et résidentielle, et d'inscription de son avenir dans un cadre européen et mondial.

3. Marseille, ville respectueuse de son environnement et de son patrimoine :

Marseille construit son avenir sur ses atouts naturels exceptionnels, son identité et son histoire, qui en font une ville très spécifique. La préservation et la mise en valeur de la nature en ville constituent un axe fort de ce projet pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

4. Marseille, Ville des proximités : une offre d'habitat et un bon niveau de services urbains pour tous les Marseillais :

L'habitant est au cœur du projet, qui vise à apporter des réponses à ses besoins de logement, de déplacement et de service, en recherchant toujours plus de proximité, et un cadre de vie apaisé.

5. Cap sur le renouvellement urbain : une ville économe en foncier et en énergie, favorisant les écomobilités :

"Refaire la ville sur la ville en l'intensifiant", cette conception nouvelle de la ville apparaît comme une priorité.

Dans ce contexte, le réseau TCSP, existant et futur, constitue la colonne vertébrale d'un développement recentré sur la ville constituée et sobre en énergie. Les infrastructures doivent également contribuer à

améliorer la qualité de vie dans les quartiers existants et constituer l'ossature du développement urbain de demain.

Les dispositions du Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 123.9 et L 123.18, prévoient qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal de la Commune concernée et du Conseil de la Communauté Urbaine, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, avant l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Ce débat a été organisé au sein du Conseil Municipal de Marseille le 17 octobre 2011 et au Conseil de communauté du 21 octobre 2011. Toutefois, les modalités de ce dernier débat n'ayant pas été suffisantes, il convient, dans un souci de sécurité juridique, d'organiser à nouveau le débat dans le cadre du Conseil de communauté

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 19 février 2009, par laquelle le Conseil de Communauté a engagé la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Marseille,
- La délibération du Conseil Municipal de Marseille du 17 octobre 2011, relative à la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de Marseille et en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire d'engager un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) applicable au territoire de la commune de Marseille.
- Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable telles qu'annexées à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est retirée la délibération AEC 001-671/11/CC du 21 octobre 2011 ;

**Article 2 :**

Est pris acte, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marseille, de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
A l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI